

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 27 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'AVELUY légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christophe **BUISSET**, Maire.

Etaient présents à la séance tous les conseillers en exercice sauf M. Daniel **VALVEKENS** qui donne pouvoir à M. Dominique **MILLE**, M. Julien **MOURET** qui donne pouvoir à M. Didier **FOLLET**, Mme Virginie **LECOINTE** qui donne pouvoir à M Christophe **BUISSET**, M Pascal **LEFEBVRE**, membres excusés.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Annie **LEJEUNE** pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire donne lecture du Compte rendu de la séance du **14 avril 2022**, M. le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques à faire sur ce compte rendu.

Aucune autre remarque n'étant émise, le compte-rendu de la réunion du **14 avril 2022** est adopté à l'unanimité.

### **Travaux urgents de consolidation et rénovation totale des façades de l'église : travaux supplémentaires**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de consolidation et rénovation des façades de l'église sont très bien avancés. M. le Maire précise toutefois, qu'il s'avère que des travaux supplémentaires (réparation d'un plancher, pose de grillage aux abats sons et aux vitraux, réalisation d'un mur de soutènement) doivent être réalisés.

M. le Maire expose que le montant des travaux supplémentaires s'élève à 8 230,00 euros (l'association n'étant pas assujettie à la TVA) portant ainsi le montant total des travaux à la somme de 241 230,00 euros (le devis initial du 30/11/2020 étant de 233 000,00 euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis des travaux supplémentaires.

### **Travaux de restauration de l'église : rénovation totale intérieure et des vitraux**

Dans la continuité et en toute bonne logique des travaux de restauration de l'église M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de devoir effectuer des travaux de réfection de l'intégralité des peintures des murs, plafond et de la voute à l'intérieur de l'église. Il précise avoir reçu des devis des entreprises **DEREMARQUE KLISZ** ainsi que de l'association **ISPT** pour des montants respectifs de 22 097,00 € HT et 15 776,00 € HT. M. le Maire indique que ce projet est susceptible de bénéficier de l'aide du Département de la Somme au titre du fonds d'appui aux communes 2022-2024 concernant la restauration et la valorisation du patrimoine bâti et que celui-ci peut s'incorporer avec la deuxième tranche et dernière tranche de réfection des vitraux de l'église.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte le projet dans son ensemble, décide de retenir l'association ISPT pour les travaux de réfection de peinture et sollicite l'aide du Département de la Somme au titre du fonds d'appui aux communes 2022-2024 pour la restauration et la valorisation du patrimoine bâti à hauteur de 40% .

### **Travaux de mise aux normes d'accessibilité de la mairie et de l'église**

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de mise aux normes d'accessibilité de la mairie et de l'église. Il explique avoir reçu pour ces projets des devis établis par l'association ISPT d'Englebelmer relatifs aux travaux de mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite pour le bâtiment de la mairie et de l'église. Il en donne lecture comme suit, 5 000 € HT de travaux prévus pour le bâtiment de la mairie et 5 000 € HT de travaux prévus pour l'église. M. le Maire précise que l'association n'est pas assujettie à la T.V.A.

M. le Maire indique que le projet pour un montant total de 10 000 € TTC est susceptible de bénéficier de l'aide du Département de la Somme au titre du fonds d'appui aux communes 2022-2024 concernant la mise aux normes d'accessibilité/handicap des bâtiments recevant du public et que ce même projet avait fait l'objet de l'accord d'une subvention au titre de la DETR 2021 à hauteur de 35%.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'adopter le projet dans son ensemble et évoque le fait de prendre attache auprès des architectes de la CAUE pour lequel la commune cotise afin qu'en parallèle ces derniers puissent établir des plans des réalisations d'aménagement, pour pouvoir se positionner sur la réalisation et la suite des travaux. Par ailleurs, le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide du Département de la Somme au titre du fonds d'appui aux communes 2022-2024 à hauteur de 40%, ce qui permettra d'obtenir si celle-ci est accordée, un montant total de subventions à hauteur de 75%, État et Conseil Départemental confondu.

### **Projet d'aménagement d'équipements multisports**

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'équipements multisports qui consiste à des travaux préparatoire de terrassement et enrobé, d'une pose de structure multisport avec gazon et lignes de jeu ainsi que de pare ballons sur le terrain rue du Vélodrome.

M. le Maire précise que ce projet fait suite à l'intérêt et la demande d'associations sportives locales ainsi que la demande des écoles de la commune qui en partenariat avec USEP veulent accéder à l'usage d'un espace sportif adapté pour plébisciter l'activité sportive.

M. le Maire précise que le montant total de ce projet est estimé à 125 258,25 € HT soit 150 309,90 € TTC correspondant aux devis présentés par les entreprises comme suit :

STAG Lhotelier (aménagement du terrain)	58 416,25 € HT
AGORESPACE (achat et pose du city-stade)	54 302,00 € HT
RM2A (achat et pose de filets de protection)	8 510,00 € HT
RM2A (achat et pose de filets de protection)	4 030,00€ HT

M. le Maire précise au Conseil Municipal que pour ce projet, des subventions au titre du fonds de dotation Paris 2024 auprès de l'Agence Nationale du Sport, à hauteur de 50 % ainsi qu'au titre des Équipements Sportifs (EQSP) auprès de la Région des Hauts de France à hauteur de 30% sont possibles et ce qui permettrait un total de subvention à hauteur de 80%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte le projet qui lui est présenté d'aménagement d'équipements multisports et retient les entreprises STAG Lhotellier, Agorespace et RMA pour un montant estimé de 125 258,25 € HT et - sollicite l'aide auprès de l'Agence Nationale du Sport et de la Région des Hauts de France.

### **Subvention 2022 versées aux associations**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la somme prévue et allouée aux associations dans le budget 2022 est de 4 000,00 euros. Il précise qu'il convient de décider du montant qui sera versé pour chaque association. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer comme suit les subventions :

Société de chasse	500,00 €
Les Barbouilles d'Aveluy	500,00 €
ALFA	500,00 €
Veuves Civiles	50,00 €
Téléthon	50,00 €
Œuvre des pupilles	50,00 €
Donneurs de sang	50,00 €
Ligue contre le cancer	50,00 €
Croix rouge Albert	50,00 €
Les courses du Pays du Coquelicot	50,00 €
Restaurant du cœur	50,00 €
ADAPEI	500,00 €
USEP école (2021 + 2022)	1 000,00 €
Subventions éventuelles	600,00 €

Par ailleurs, il est évoqué que le versement de cette subvention sera effectif dès le retour en mairie du justificatif de la bonne conformité et du fonctionnement de l'association, à minima, le compte rendu de l'Assemblée Générale de l'année écoulée, sera demandé. Un courrier de rappel précisant les faits sera fait en ce sens et envoyé à toutes les associations.

### **Questions diverses**

M. le Maire propose que la commission travaux se réunisse afin de pouvoir se positionner sur le choix des teintes de peinture pour la réfection des murs, plafonds de l'église. La date du 11 mai 2022 à 18h00 est retenue.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter des balconnières à l'identiques de celles achetées en 2020 pour les disposer au niveau du pont situé à la petite rivière.

Cette proposition sera examinée lors d'une prochaine séance car elle nécessite une décision modificative au budget 2022 non inscrite à l'ordre du jour de la présente séance.

Il est évoqué par ailleurs, de profiter de faire le point avec la commission environnement afin de prévoir d'embellir et de réaménager les diverses entrées de village.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le déroulement des festivités qui se tiendront dans la commune soit

- le 1<sup>er</sup> mai avec la distribution du brin de muguet avec un rendez-vous à la Mairie à 10h00 le dimanche 1<sup>er</sup> mai

- la cérémonie et le défilé du 08 mai qui débutera à la mairie dès 10h50.

Il est évoqué qu'une information relatant les festivités sera distribuée.

M. Dominique MILLE évoque l'organisation de l'inauguration des travaux de l'église. Il précise qu'il serait dès à présent, utile de travailler sur les cartons d'invitation lié à l'évènement en y incorporant bien entendu, l'ensemble des intervenants et organisations qui ont participé au projet (État, Conseil Départemental, Communauté de Communes du Pays du Coquelicot,...). Il évoque par ailleurs, le déroulement à savoir les modalités d'animation et de sonorisation.

M. Thierry CRAMPON précise que la commission fête et cérémonie a déjà travaillé sur le sujet. La commission fête et cérémonie se réunira afin de planifier cet événement.

Il est évoqué par ailleurs par M. Thierry CRAMPON, le problème récurrent et incessant dans la rue Perdu du stationnement qui de nouveau, crée des tensions de voisinage.

M. le Maire évoque que ces faits font l'objet d'attention particulière et propose de contacter l'entreprise SIGNA TP afin de gommer les places de stationnement qui, selon leur positionnement, empêchent les riverains de sortir de leur propriété.

Mme Martine BREART informe l'Assemblée que lors de la commission Environnement, le concours des maisons fleuries a été évoqué. Il en ressort que le règlement pour le concours des maisons fleuries va être modifié et mis à jour. Mme Martine BREART donne lecture des lignes directrices du règlement et informe que ce dernier sera notifié aux administrés et qu'une information sera distribuée.

Il est évoqué que la Nef dans l'église indique des signes de faiblesse et que le calvaire nécessiterait un rafraîchissement. Le Conseil Municipal lui répond que le nécessaire sera fait.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.**